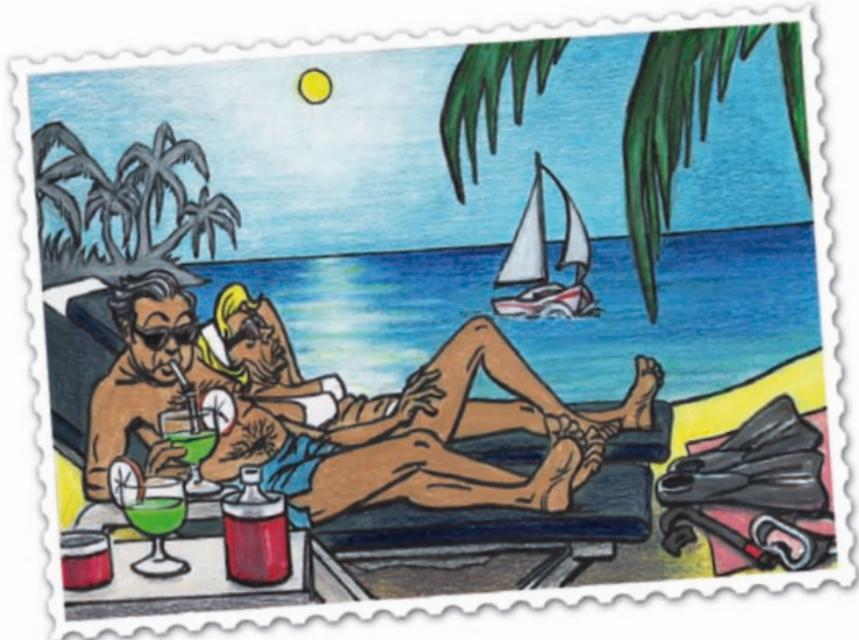


Les retraites « jackpot »

des fonctionnaires d'Outre-mer



**Alors que nos retraites
ne sont plus financées,
les retraités de la fonction
publique qui s'installent
sous les cocotiers voient
leur pension majorée !**

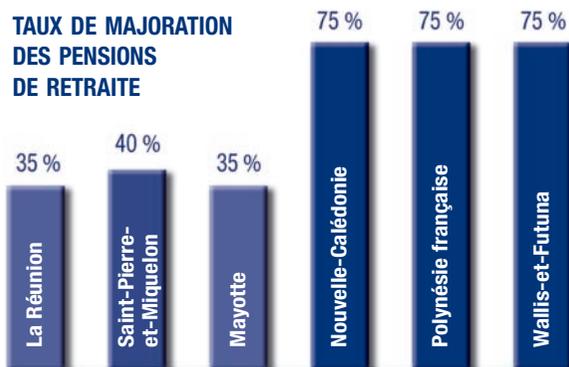
Sources :

- Inspection générale des Finances, Inspection générale de l'administration, Contrôle général des armées, Rapport sur « l'Indemnité temporaire de retraite des fonctionnaires de l'Etat », novembre 2006.
- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007 : assurance vieillesse, rapport n° 59 de Monsieur Dominique Leclerc, fait au nom de la commission des Affaires sociales du Sénat.

Des pensions très exotiques

Jusqu'à 75 % de majoration...

Les fonctionnaires de l'État qui prennent leur retraite Outre-mer ou qui terminent leur carrière là-bas, voient leur pension majorée de 35 % à la Réunion et à Mayotte, et de 75 % en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française (Tahiti, Bora-Bora, etc.) et à Wallis-et-Futuna ; le tout, exonéré de CSG et de CRDS*.



Ministère de l'Outre-mer, décrets n° 52-1050 du 10 septembre 1952 et n° 54-1293 du 24 Décembre 1954.

Les pensions crèvent les plafonds ! Ainsi, d'après la Direction générale de la comptabilité publique, les 45 hauts fonctionnaires qui profitent le mieux du dispositif se partagent, en plus de leur pension, une cagnotte de 1 472 508 € par an, ce qui représente, en moyenne, près de 33 000 € pour chacun d'entre eux.

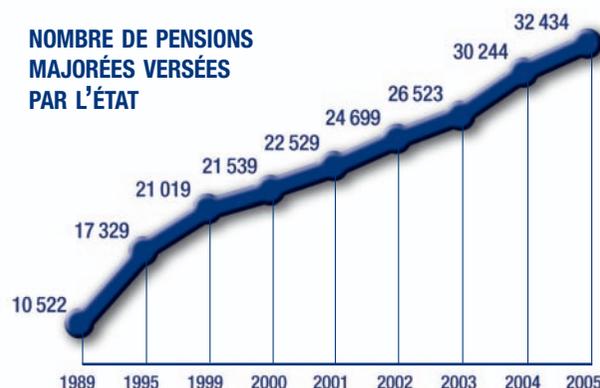
Tout ça pour se dorer la pilule !

* Sauf à La Réunion

La ruée vers les tropiques

Plus de 32 000 fonctionnaires profitent de ces « super » retraites

Pour toucher ces majorations, les fonctionnaires retraités sont de plus en plus nombreux à s'installer dans les îles. À la Réunion, ils sont désormais plus de 18 000, c'est-à-dire 50 % de plus qu'il y a 5 ans. Et, en Polynésie, ils sont plus d'un millier supplémentaire à débarquer chaque année.



Les plus opportunistes ne résistent pas à la fraude*. De l'aveu même d'Anne-Marie Payet, sénateur de La Réunion, certains fonctionnaires, pour bénéficier du « jackpot », restent en métropole et déclarent une adresse fictive en outre-mer !

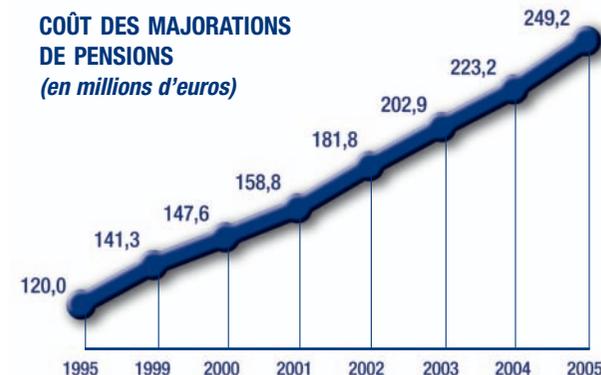
Depuis 1989, le nombre de bénéficiaires a plus que triplé !

* 500 cas de fraude par an à La Réunion

Les coûts explosent

Un cadeau de 250 millions d'euros...

Plus de 57 millions d'euros de majorations de pensions en Nouvelle-Calédonie, 75 millions en Polynésie, 112 millions à La Réunion... Face à l'engouement des fonctionnaires, aucune collectivité ne maîtrise l'hémorragie budgétaire.



Comble de la gabegie, de telles dépenses plombent l'économie locale : inflation des prix, spéculation immobilière, crise du tourisme, etc. Une provocation alors que, dans ces régions, le chômage atteint des records*.

En 10 ans, le coût de ces « super » retraites a plus que doublé !

* Plus de 30 % de chômage à Mayotte et à La Réunion

AGISSEZ !

Pour en finir avec les privilèges insensés des fonctionnaires d'outre-mer

Depuis plusieurs années, Sauvegarde Retraites organise une mobilisation nationale pour mettre fin aux abus de la fonction publique outre-mer. Aujourd'hui, notre combat est sur le point d'aboutir.

Les sénateurs des commissions des Affaires sociales et des Finances du Sénat déposent régulièrement des amendements pour supprimer les majorations de pensions. La haute Administration admet enfin que ces privilèges sont « inéquitables » et « injustifiés ». Seuls, les élus d'outre-mer, par souci de clientélisme, résistent encore... Mais, face à la pression, ils sont à deux doigts de céder !

Faites la différence, Signez la pétition !

Alors que l'avenir des retraites n'est pas assuré et que la plupart des Français ont déjà été invités à se serrer la ceinture, les retraites jackpot des fonctionnaires d'outre-mer sont devenues intolérables. Je demande instamment aux responsables politiques de supprimer ces privilèges pour mettre fin à cette dérive inacceptable.

✂

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Date : _____ Signature : _____

COUPON RÉPONSE À ADRESSER À
Sauvegarde Retraites – 17 avenue de Tourville – 75007 Paris

"Loi du 6 janvier 1978 modifiée : Les réponses ont un caractère facultatif et sont destinées à Sauvegarde Retraites et aux organismes agréés par elle. Le droit d'accès et de rectification est assuré par nos soins. Si vous souhaitez soit exercer ce droit, soit que vos coordonnées ne soient pas communiquées, il convient d'adresser un courrier à SAUVEGARDE RETRAITES - 17 av de Tourville - 75007 Paris en précisant vos nom, prénom, mail et adresse."